

Une église menacée de démolition en Côte-d'Or

A 12 km de Dijon et faute d'aides suffisantes, la mairie d'Arc-sur-Tille a sollicité la démolition de son église communale, non protégée au titre des Monuments historiques. Un fait qui pour être une exception, reflète la difficulté d'un nombre croissant de communes rurales pour entretenir leurs églises.

«Qu'on soit croyant ou non, l'église est le "phare" de la commune», admet en préambule François Maugé. En décembre, le maire d'Arc-sur-Tille a pourtant convaincu son conseil municipal de solliciter du préfet de Côte-d'Or l'autorisation de démolir l'église paroissiale. Un sobre et vaste édifice néo-classique, dont la particularité tient à l'ancien relais de télégraphie qui lui tient lieu de clocher. «Seize ans que l'église est fermée, cela commence à faire long», avance François Maugé, le troisième maire à s'atteler au dossier.

A en croire ce dernier, le coût nécessaire au sauvetage de

l'édifice est «une épée de Damoclès au dessus des réalisations communales.» Et depuis tout ce temps, ses 2 500 concitoyens doivent se satisfaire des 150 places que compte l'ancien foyer rural, transformé en lieu de culte qui n'a plus de provisoire que l'adjectif. Passe encore pour les rares messes dominicales. Mais qu'advienne un mariage ou un enterrement, «il faut parcourir 15 km jusqu'à Chevigny», observe la boulangère installée face à cette chapelle de fortune.

«J'ai une responsabilité»

Le mal qui ronge l'église d'Arc-sur-Tille fait consensus. Le remède à y apporter, beaucoup moins. Des problèmes de stabili-

té, «il y en a toujours eu depuis que l'église a vu le jour», note l'architecte des Bâtiments de France Jean-Michel Marouzé. Sol pas assez compact et charpente qui pousse sur les murs latéraux, le lieu de culte s'affaisse, bascule et se fissure dans une lente agonie. «Le coût d'une restauration a été estimée à 2,8 millions d'euros par la direction régionale des Affaires culturelles (Drac, ndlr)», avance François Maugé pour justifier ses démarches dans le sens d'une démolition. «La commune était prête à financer 675 000 € sur 20 ans», poursuit-il. Un peu chiche aux yeux de l'Etat, de la Région et du Département qui de fait, n'ont pas souhaité apporter les 76 % restants.

L'argument de la sécurité a fait le reste en faveur d'une démolition. «J'ai une responsabilité personnelle sur le risque que l'édifice fait courir pour la sécurité publique», rappelle le maire. Lequel, soucieux de ne pas être taxé de vandalisme, préfère parler de «déconstruction.» Si la mise à terre de l'église se concrétise, il s'agira selon lui «d'en récupérer les éléments les plus remarquables.» Mais aussi de bâtir une nouvelle église digne de ce nom. C'est d'ailleurs à cette dernière condition que l'archevêque de Dijon a accepté le principe de la destruction.

Résignation

Côté population, l'heure n'est pas à la mobilisation générale pour sauver l'église. Ici, à 12 km de Dijon, «la population se renouvelle souvent», observe une habitante. «Beaucoup ont toujours connu l'église fermée, poursuit une commerçante.



L'église d'Arc-sur-Tille fait partie des nombreux lieux de culte édifiés au XIXe siècle mais non protégés au titre des Monuments historiques.

«La démolition, il n'y a guère que les personnes âgées qui en parlent.» Une résignation contre laquelle se bat l'association «Une église pour Arc-sur-Tille», qui entend faire valoir la possibilité d'un sauvetage à un coût bien moindre que celui invoqué par la mairie. Reprise des fondations et consolidation de la charpente, «il en coûterait 325 000 €», annonce son président, André Fanjaud, sur la foi d'une étude fraîchement rendue par un architecte rompu à ce type d'intervention. C'est du moins le coût minimal pour sécuriser l'édifice, alors que le chiffre retenu par la mairie et la Drac correspond à une restauration intégrale. Un tarif bien inférieur à ce que demandera la construction d'une nouvelle

église - estimée à 300 000 € - et la démolition de l'actuelle. Car on l'oublie trop souvent, détruire a un prix.

A l'heure de trancher, le conseil municipal arcois n'a pourtant retenu que le coût de la restauration, mais sans disposer de celui qui correspond à la destruction-reconstruction pour laquelle il penche. Un peu comme si cette dernière solution s'imposait telle une fatalité. Sans doute la même que celle qui pousse François Maugé à balayer d'un revers de manche la possibilité de rendre l'église à ses habitants pour à peine moins cher qu'un nouveau lieu de culte.



Le maire a sollicité la préfecture de la Côte-d'Or pour l'autoriser à démolir l'édifice.

Pierre Donard

En Haute-Marne, ce n'est pas mieux qu'ailleurs

Nul maire haut-marnais ne s'est encore résolu à démolir une église. Mais gérer l'héritage devient de plus en plus difficile à mesure que nombre de communes diminuent en population et que les édifices vieillissent.

La Haute-Marne compte 432 communes et presque autant d'églises paroissiales. Parmi celles-ci, moins d'un tiers sont protégées au titre des Monuments historiques. Et de ce fait, bénéficient d'aides du ministère de la Culture comprises entre 20 et 50 %, selon qu'elles se trouvent classées ou simplement inscrites à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques. Pour les autres, «il y a toujours la dotation globale d'équipement (DGE, ndlr) attribuée par l'Etat», observe Raphaël Gastebois, l'architecte des Bâtiments de France pour le département. Ne serait-ce que pour entretenir ou réparer l'enveloppe et la couverture du bâtiment, son clos et son couvert.

Sans église depuis douze ans

Que l'église soit protégée ou pas, il s'avère toutefois «difficile pour une commune d'obtenir plus de 60 % d'aides», admet Raphaël Gastebois. Surtout dans le contexte actuel, qui voit une singulière baisse des crédits d'Etat affectés aux Monuments historiques. Fermer une église, Gérard Llopis et Pierre

Luciot ont dû s'y résoudre. L'un aux Loges - canton de Fayl-Billot, 138 habitants - et l'autre à Vitry-les-Nogent, tous deux savent ce qu'est la responsabilité d'un maire lorsqu'un édifice menace la sécurité du public. «S'il arrive un accident, c'est moi qui suis poursuivi en justice», fait remarquer Gérard Llopis qui voilà un mois, a dû prendre un arrêté pour interdire l'accès à l'église communale ainsi qu'à ses abords. En cause : des chutes d'ardoises et de fragments d'abats-sons, dont la réparation a été estimée à 51 000 €. «Ce n'est même pas la peine que je demande des subventions», estime le maire de Les Loges. «Nous n'aurons pas les moyens de mettre le reste, ne serait-ce que 20 000 €.»

A Vitry-les-Nogent (180 habitants), Pierre Luciot n'exclut pas de faire démolir l'église du village. Ici, c'est la stabilité de l'édifice qui se trouve menacée. «J'ai dû le fermer il y a douze ans», déplore le maire. «Son démontage et la construction d'un nouveau lieu de culte ont été estimés à 153 000 € en 1994.» Depuis, c'est le statu-quo.

L'évêque de Langres : «La question risque de se poser»

L'évêque du diocèse de Langres, Philippe Guéneley, indique ce que sera sa position si jamais une commune du département engage une procédure pour démolir son église.

Qu'il soit protégé ou non au titre des Monuments historiques, un édifice religieux ne peut être démolé sans l'accord de l'évêque dont il dépend. Du moins s'il se trouve toujours affecté au culte catholique. Dans ce cas en effet, il faut procéder à sa désacralisation. Philippe Guéneley acceptera-t-il de prendre pareille décision pour une église si jamais il se trouve dans la situation que l'archevêque de Dijon doit trancher dans le cas d'Arc-sur-Tille ? «La question risque de se poser dans les prochaines années», estime l'évêque du diocèse de Langres. «Certaines communes ne peuvent plus assurer l'entretien de



leurs églises» dont le clergé est affectataire depuis 1905 et la loi de séparation. Dans ce cas, assure Philippe Guéneley, sa décision sera «de désacraliser» les édifices concernés et donc, de ne pas s'opposer à leur démolition. A condition toutefois «qu'il y ait accord des gens de la paroisse et de la commune.»

Le Journal de LA HAUTE-MARNE organise en collaboration avec **L'EST VOYAGES**

LA GRANDE CROISIÈRE DES LECTEURS 2006

du 28 mai au 4 juin

Gênes > Naples > Palerme > Tunis > Palma > Barcelone et Marseille

PRE ET POST ACHÈVEMENT en autocar grand tourisme depuis :
Toul ■ Nancy ■ Pont à Mousson ■ Lunéville ■ Bar-le-Duc ■ Verdun ■ Metz ■ Epinal ■ Remiremont ■ Saint-Dié ■ Saint-Dizier ■ Chaumont ■ Langres ■ Belfort ■ Besançon ■ Montbéliard ■ Vesoul
(Voir conditions en agences)

*** prix par personne**, en cabine double cat.1 intérieure. Taxes portuaires incluses. Hors frais d'agences

Le prix ne comprend pas : les dépenses personnelles ■ L'acheminement jusqu'à Gênes A/R ■ Les assurances facultatives annulation, assistance, bagages ■ Les excursions sur place

Pour vous lecteurs, un événement d'exception :

Vos journaux organisent à l'attention de leurs lecteurs, une nouvelle croisière exceptionnelle à plus d'un titre : vous bénéficierez d'un encadrement spécial Le Journal de La Haute-Marne, et de tarifs absolument privilégiés au regard des prestations qui vous sont offertes.

Pendant une semaine magique, vous vivrez au rythme des vagues du MSC SINFONIA. Après avoir quitté Gênes, vous découvrirez Naples et Pompéi, puis Palerme en Sicile. Ensuite cap sur Tunis et sa célèbre médina d'où vous pourrez rejoindre le site archéologique de Carthage, et le village de Sidi Bou Said. Escale suivante à Palma de Majorque, puis à Barcelone où vous flânerez sur les traces de Gaudi, célèbre architecte de la « Sagrada Família ». Vous terminerez votre voyage à Marseille, ville riche de 2600 ans d'histoire.

Vos privilèges :

Rendez-vous dans votre agence L'Est Voyages la plus proche pour vous informer plus en détail.

Comparez les tarifs qui vous sont tout spécialement réservés, et les prix enfants, avec les prix dans les brochures habituelles. Comparez les prestations exceptionnelles qui les accompagnent et qui comprennent :

- ✓ Les taxes portuaires / le port des bagages au port de départ et d'arrivée.
- ✓ La pension complète : petit-déjeuner (servi sur demande en cabine), déjeuner, thé l'après-midi, dîner et surprise gastronomique de minuit
- ✓ Les boissons aux repas (vin à discrétion et eau minérale)
- ✓ Les pourboires au personnel
- ✓ Le cocktail de bienvenue du commandant et la soirée de gala
- ✓ Toutes les activités de détente et animations à bord
- ✓ Les spectacles musicaux ou cabaret, les soirées dansantes et les fêtes à bord
- ✓ Les animations organisées pour les enfants et adolescents à partir de 3 ans
- ✓ L'utilisation de tous les équipements du navire : piscines, chaises longues, draps de bain, gymnase, sauna, jacuzzi, bibliothèque, discothèque
- ✓ Les cours de gym
- ✓ L'assistance du personnel parlant français

Enfants jusqu'à 17 ans inclus : GRATUITE TOTALE*

Papiers demandés : carte d'identité en cours de validité

Renseignements et inscriptions dans toutes vos agences

L'EST VOYAGES

* Selon modalités du programme à consulter en agence

■ CHAUMONT 73, rue Toupot Tél. 0826 825 705 ■ LANGRES 8, place Diderot Tél. 0826 825 693 ■ SAINT-DIZIER 55, rue Gambetta Tél. 0826 825 711